

Affaires courantes

[Français]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections ayant trait aux affaires émanant des députés.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter en cette Chambre une pétition qui a été signée par quelque 25 citoyens, Canadiens et Canadiennes, qui veulent faire connaître leur objection, leur opposition à l'imposition d'une taxe sur les produits et services, et plus particulièrement sur les livres, les revues, les publications, les hebdomadaires.

Les pétitionnaires, monsieur le Président, soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre système d'éducation. Ils allèguent, dans la pétition, qu'une société instruite et productive ne peut qu'être lésée par une telle imposition.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe dans la Loi, de la TPS et ses règlements d'exécution.

Monsieur le Président, ces gens ont raison. Le gouvernement devrait écouter, ne devrait pas imposer une taxe sur la lecture, ne devrait pas imposer une taxe sur les publications.

[Traduction]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter la première d'une série de pétitions que des personnes ont signées à la foire du comté de Norfolk.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas adopter la taxe sur les produits et services.

Cette pétition a été jugée conforme par le greffier des pétitions.

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter au Parlement, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition de centai-

nes de citoyens de tous les coins du pays, y compris de Montréal, de Mississauga et d'Ottawa, qui supplient le gouvernement de réaffirmer les principes traditionnels que représente l'exonération de taxe de la chose imprimée et de maintenir le taux de taxe nul dans la loi et les règlements sur la TPS.

En d'autres termes, ne taxez pas les livres et l'éducation, pour que nos jeunes apprennent à lire et enrichissent notre société. Frapper les livres et la lecture de la TPS est contraire à cet objectif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de plusieurs électeurs de Kamloops.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement se propose de taxer les publications religieuses, soit les périodiques et les livres à caractère religieux. Le Canada deviendrait ainsi le premier État au monde à taxer les ouvrages religieux. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas taxer les publications religieuses de toute nature en abandonnant son projet de taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, je veux présenter une autre pétition de nature plus générale concernant une autre question. Elle est également signée par des électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de la persistance du gouvernement à vouloir faire adopter la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir que, avec l'approche de l'hiver, la taxe supplémentaire sur le mazout domestique va constituer un sérieux fardeau pour les habitants du Nord, c'est-à-dire pour les Canadiens en général, à l'exception, je suppose, de ceux du Grand Vancouver. Et comme il leur faudra acheter davantage de mazout, ils paieront davantage de TPS, ce qui, je le répète, va constituer un fardeau injuste. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner tout simplement son projet de TPS.

DEMANDE D'UN IMPÔT MINIMUM

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions concernant les impôts.

La première pétition vient d'un certain nombre de travailleurs de la région de Mission—Coquitlam qui ont constaté que le fardeau fiscal s'est alourdi d'environ 1 000 \$ depuis 1984. Ils demandent au gouvernement d'instituer un impôt minimum pour les sociétés rentables et de veiller à ce que le fardeau fiscal soit plus également partagé entre les contribuables, aussi bien les particuliers que les sociétés.